



Tour d'Europe des législations antitabac

Rubrique : actualités - Date : vendredi 11 février 2011

Le 1er juillet 2009, la Commission européenne adoptait une proposition de recommandation du Conseil. Son but : inciter tous les États membres à prendre des dispositions législatives afin de protéger leurs citoyens contre l'exposition à la fumée du tabac d'ici 2012. Des interdictions « à géométrie variable » Dans l'Union européenne, 12 pays disposent actuellement de lois d'interdiction générale de fumer. Trois ont mis en place une interdiction « totale » de fumer dans les lieux publics et de travail. L'Irlande en 2004, le Royaume-Uni en 2006-2007 et Chypre en 2010 se sont fait une règle du No Smoking dans les établissements scolaires, les gares, les transports en commun, ainsi que les commerces, les restaurants et les bars. La Finlande également mène une croisade anti-tabac. L'interdiction dans les lieux publics date de juin 2007. En janvier 2010, le gouvernement finlandais a pris des mesures supplémentaires en matière de santé publique en proposant une interdiction de fumer dans les voitures personnelles si certains occupants sont mineurs. Il prévoit même de supprimer la vente de tabac sur son sol d'ici 2040. Depuis le 2 janvier 2011, l'Espagne, pourtant permissive sur le sujet, a rejoint le club en interdisant totalement de fumer dans les bars, les cafés, les restaurants mais aussi dans certaines zones à l'air libre. D'autres pays ont adopté une législation plus souple, une « interdiction globale » en quelque sorte. A l'instar des pays précédemment cités, l'interdiction s'applique à tous les lieux publics et de travail & sauf si une pièce séparée et ventilée est prévue pour les fumeurs. Parmi les États membres suivant ce modèle, citons l'Italie, Malte, la Suède, la Lettonie, la Slovénie, ou les Pays-Bas. Les vilains petits canards de la lutte Enfin, 15 États interdisent partiellement de fumer dans les lieux publics et de travail, laissant parfois le choix aux employeurs et propriétaires de restaurants, bars et cafés, d'autoriser ou non les fumeurs. Le choix se fait selon des critères bien définis (surface totale, protection des employés non-fumeurs...). C'est le cas du Danemark, du Luxembourg ou de la République Tchèque.

Source : [destination santé](#)